



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



cycle
de l'eau

Le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) : mode d'emploi

Origine et réglementation

Franco NOVELLI

30 janvier 2025

Historique

De la démarche de progrès volontaire vers l'obligation réglementaire

- 1959: HACCP method: Hazard Analysis and Critical Control Point
- 1993: HACCP introduit dans l'UE
- 2005: ISO 22000 (HACCP)
- 2004: WHO/IWA (OMS/AIE) - Water Safety Plans
- 2015: Directive UE EDCH – Recommandation PGSSE
- 2020: Directive UE EDCH – Obligation PGSSE

Water Safety Plan Manual

Step-by-step risk management
for drinking-water suppliers

Directive EDCH - Principe des PGSSE

Ce qui a changé dans la directive « eau potable »

1° Approche de la sécurité sanitaire
fondée sur les risques

2° Surveillance adaptée aux risques identifiés

3° Priorité des mesures → « zone de captage »

4° Traitements → Réduction voire Suppression



Mise en œuvre des PGSSE

Adaptation des programmes: Surv. & CS

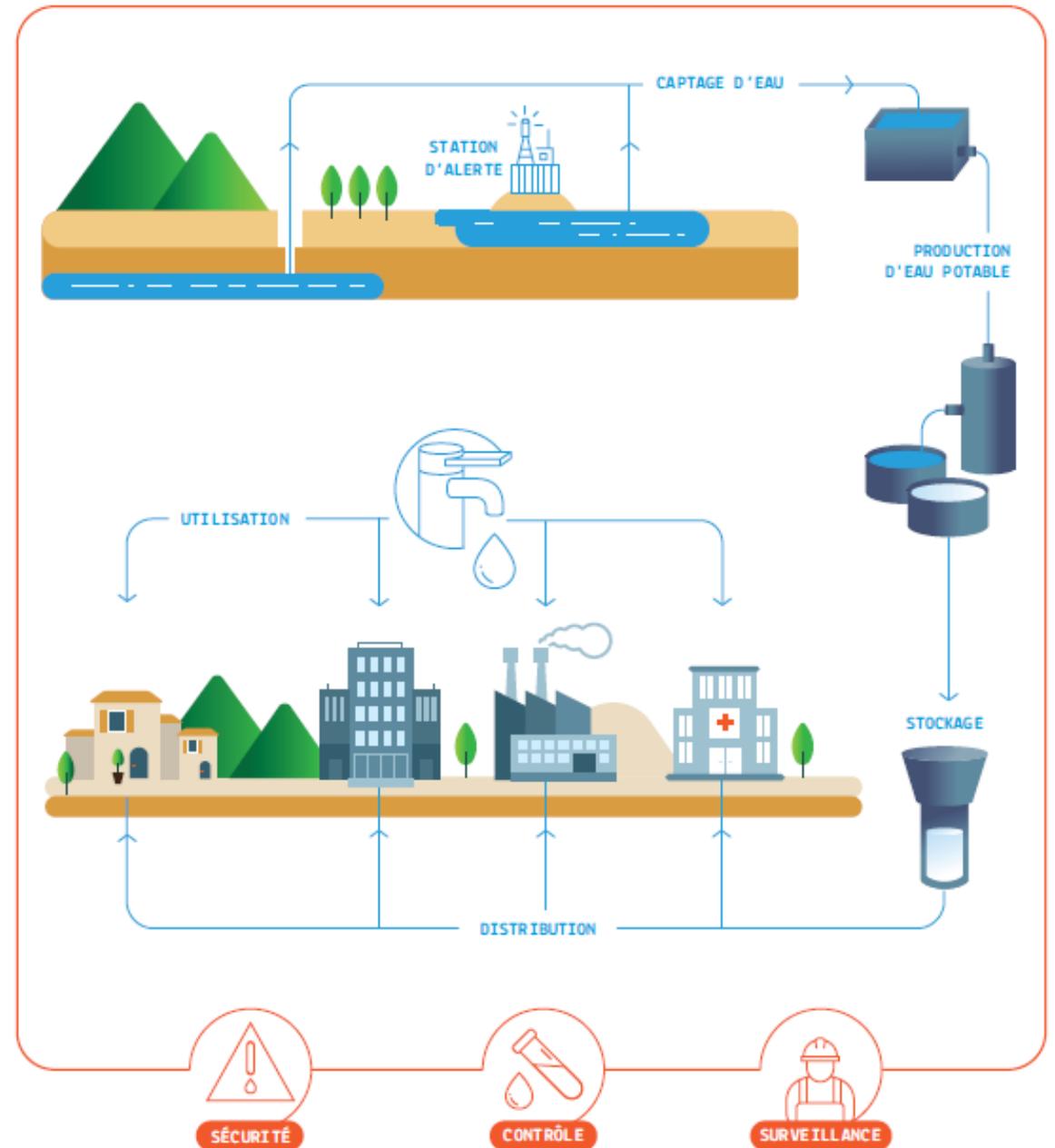
« Zone de captage » = AAC (ou PPE ou PPR en attendant sa délimitation)

Mission gestion & préservation de la ressource en eau obligatoire / PP sensibles (à définir)

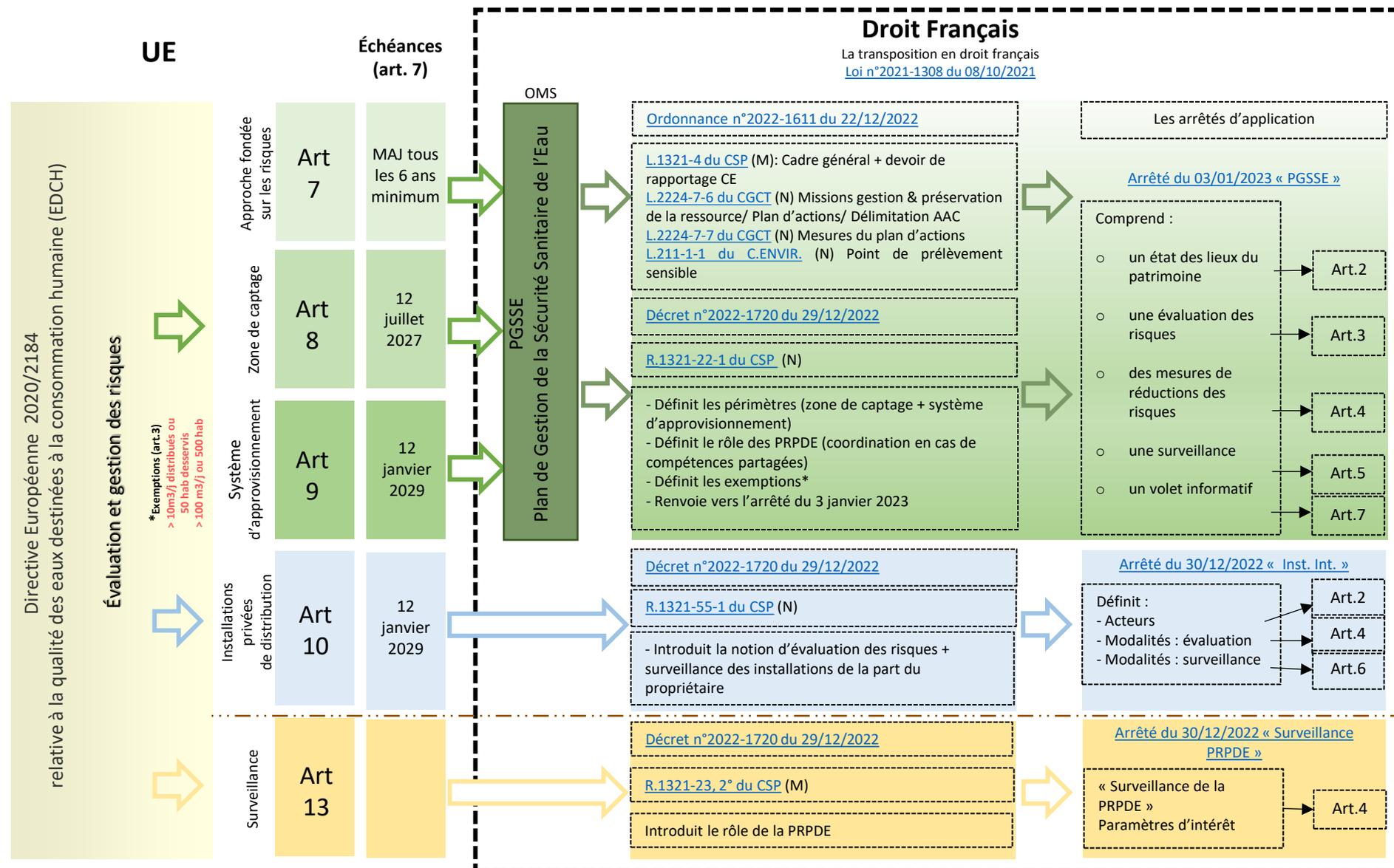
PGSSE

Approche fondée sur les risques

- Les PGSSE constituent une démarche « d'assurance qualité » de l'eau potable qui comprend:
 - une évaluation des risques (diagnostic),
 - une méthode de surveillance et,
 - un plan d'actions.
- Concerne toute la chaîne d'approvisionnement depuis la zone de captage en passant par le système d'approvisionnement et jusqu'au réseau privé de distribution;
- Les actions prévues dans les PGSSE doivent privilégier les mesures sur les zones de captages.

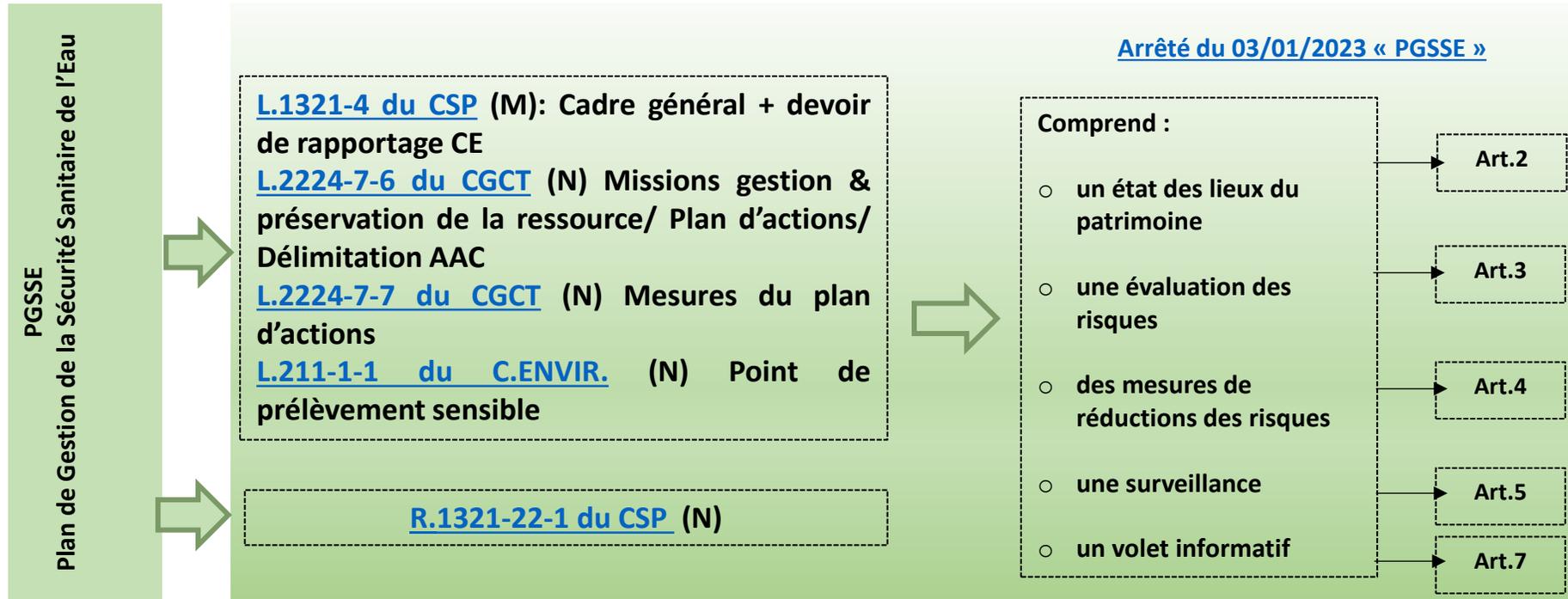


PGSSE - Transposition en droit français



30 janvier 2025 - Les PGSSE : Mode d'emploi

PGSSE - Transposition en droit français

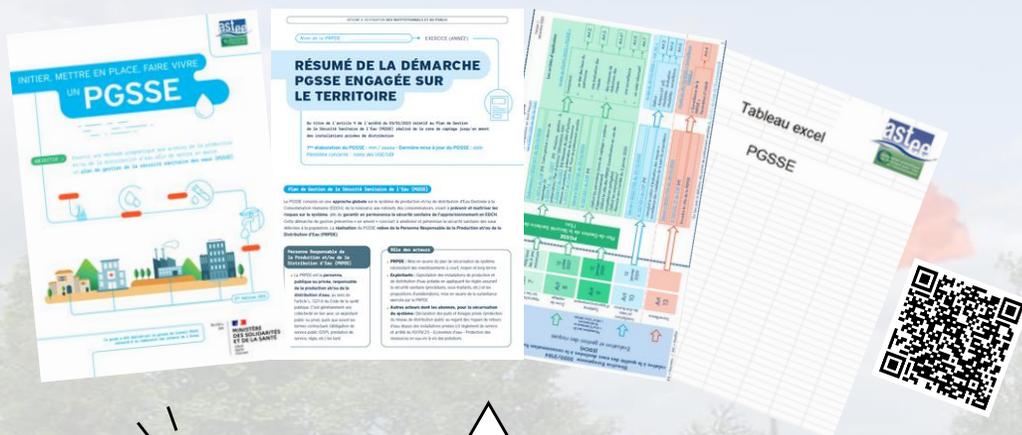


Retrouvez les attendus dans l'arrêté du 3 janvier 2023

(spécifique zone de captage dans l'Annexe 1)



Pour savoir **comment faire**, retrouvez les ressources :



Si vous souhaitez vous **former** :



Rapprochez-vous de vos ARS et Préfecture en cas de besoin !

Pour en savoir plus :



Allez sur le site du **Ministère de la Santé**



Découvrez des témoignages dans cette **courte vidéo**

Merci de votre attention